



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière laitière du 8 octobre 2013

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière laitière s'est réuni le 8 octobre dernier, sous la présidence de Dominique Chargé.

#### La filière laitière engage une réflexion stratégique pour 2025

À la demande de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil spécialisé pour la filière laitière engage une réflexion stratégique à l'horizon 2025.

Objectif : proposer des orientations et des actions concrètes pour développer la compétitivité de la filière laitière, en combinant performance économique et écologique. Le tout dans un contexte d'ouverture des marchés avec la suppression des quotas laitiers mais aussi d'instabilité des coûts de production en raison de la volatilité du prix des matières premières. L'amélioration des marges des producteurs, l'innovation et la valorisation des produits sur le marché intérieur et à l'export, le renforcement de l'organisation collective, les outils de prévention de crise et le renouvellement des générations constituent autant de sujets potentiels de réflexion à décliner selon les spécificités propres à chaque secteur: lait de vache, lait de chèvre, lait de brebis, produits fermiers.

La situation du lait de vache s'est globalement améliorée après la crise de 2009, avec une remontée des prix payés aux producteurs qui devraient être en 2013 légèrement supérieurs à ceux payés en 2008. Mais ce secteur reste pénalisé par la volatilité des prix des matières premières qui impacte les coûts de l'alimentation animale et de l'énergie. La sortie prochaine des quotas laitiers va sans doute modifier la carte laitière française, avec une tendance à la concentration des élevages laitiers dans les zones les plus performantes et des risques de déprise en zones intermédiaires ou en zone de montagne. Elle va également modifier la relation des producteurs avec leurs acheteurs, en renforçant le rôle de la contractualisation.

Le plan stratégique de la filière laitière devra être finalisé pour la fin de l'année, selon le souhait du ministre.

#### Paquet lait : avis favorable du Conseil sur les modalités de transmission d'informations à FranceAgriMer par les organisations de producteurs

Grâce au « paquet lait » adopté en 2012, il est désormais possible de structurer la relation producteurs/acheteurs de lait dans le cadre d'un contrat écrit et de reconnaître les organisations de producteurs et les associations d'organisations de producteurs pour permettre une massification de l'offre et une négociation collective des contrats. En France, 23 organisations de producteurs regroupant 7 000 éleveurs pour un volume de 2,3 milliards de litres de lait étaient d'ores et déjà reconnues fin août 2013. Six d'entre elles sont horizontales et négocient avec plusieurs acheteurs, 17 sont verticales, avec un seul acheteur.

En vertu de la réglementation communautaire, FranceAgriMer est chargé de recenser les volumes livrés dans le cadre des contrats négociés par les organisations de producteurs ou leurs associations. Les informations sont collectées avant le début des négociations et au terme de chaque année civile.

Le Conseil spécialisé a rendu un avis favorable au projet de décision du Directeur général visant à organiser cette collecte d'informations. Les opérateurs pourront opter pour une téléprocédure permettant la saisie en ligne à partir du portail de FranceAgriMer.

#### L'aide à l'amélioration de la valorisation du lait en zone de montagne évolue en 2014

Le Conseil a également donné un avis favorable au projet d'évolution de l'aide à la valorisation du lait en zone de montagne pour 2014. Cette mesure vise le maintien d'une activité laitière combinant performance économique et écologique en zone de montagne. Elle est destinée aux exploitations produisant du lait de vache, chèvre ou brebis en zone de montagne ainsi qu'aux entreprises de collecte de moins de 750 salariés ou dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 millions d'euros. L'aide octroyée concerne l'appui technique collectif ou individuel et certains investissements d'un montant minimum de 1 500 € (au lieu de 800 € précédemment), effectués dans les exploitations ou les entreprises et visant la maîtrise des coûts de production, l'adaptation à la volatilité, la restructuration de la collecte, l'évolution des cahiers des charges des AOP (appellations d'origine protégée) ou la maîtrise des fabrications au lait cru.

## **Soutien de FranceAgriMer aux actions d'expérimentation: le Conseil valide les orientations 2014**

Le Conseil a validé les orientations à retenir pour la sélection des dossiers éligibles aux aides à l'expérimentation en 2014, à savoir :

- l'adaptation aux nouvelles normes environnementales et sanitaires ;
- l'amélioration de la qualité organoleptique et sanitaire des produits transformés.

Priorité sera donnée aux productions fermières, productions au lait cru et aux petites entreprises.

Les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2013 sur le site : <https://experimentation.franceagrimer.fr> .

Après instruction et priorisation, FranceAgriMer validera les programmes au plus tard le 30 juin 2014.

## **Situation des marchés laitiers, conjoncture des filières**

### **Lait de vache conventionnel**

En France, la baisse du prix du lait en 2012, les coûts de production élevés et les mauvaises conditions météorologiques ont peu incité à la production. La collecte de lait de vache conventionnel peine à reprendre malgré la stabilisation des coûts et la progression des prix depuis avril. Sur les huit premiers mois 2013, le prix moyen du lait s'établit à près de 348 € les 1 000 litres, en hausse de 4 % par rapport à la même période 2012.

Le repli de la collecte s'est traduit par une baisse des fabrications de produits laitiers, exception faite des laits conditionnés, des fromages et du lactosérum.

### **Lait de chèvre**

La baisse de collecte, encore plus nette en lait de chèvre, n'a toutefois pas ralenti les fabrications de fromages. Cette filière en convalescence après la crise de surproduction traversée en 2010/11, reste fragile en raison des coûts de production et de la concurrence internationale.

### **Lait de brebis**

La collecte de lait de brebis reste stable mais les fabrications de fromages sont en net recul sur la campagne 2012/13. La part de marché du rayon Roquefort a tendance à s'effriter.

### **Lait biologique**

Après avoir augmenté beaucoup plus vite que la consommation, la collecte de lait de vache biologique semble se stabiliser. Grâce à une consommation des ménages dynamique qui progresse encore sur l'ensemble du rayon laitier bio (lait, beurre, yaourts), l'offre et la demande pourraient trouver un meilleur équilibre.

## **Le lactosérum : nouvelles valorisations et marché des poudres infantiles en plein essor**

Autrefois sous-produit valorisé uniquement sous forme liquide en alimentation animale, le lactosérum est devenu un ingrédient laitier à part entière, avec de nouveaux débouchés en alimentation humaine (poudre infantile, chocolaterie, plats préparés...). En Europe, si près de 70 % du lactosérum disponible est encore utilisé en alimentation animale, 20 % entre désormais dans la fabrication de lait infantile.

Au niveau mondial, cette nouvelle utilisation dynamise le marché du lactosérum avec une demande croissante en Asie, et donc des prix en hausse. Alors que le prix moyen du lactosérum en poudre se situait entre 400 et 600 €/tonne de 2000 à 2006, il avoisine aujourd'hui 1000 €/tonne après avoir culminé à 1 400 €/tonne mi-2007.

Pour en savoir plus, consultez la publication de FranceAgriMer sur le marché mondial du lactosérum : <http://www.franceagrimer.fr/content/download/26218/220370/file/SYN-LAI-2-Lactosérum.pdf>

## **Agrément nécessaire pour exporter en Chine à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014**

Une nouvelle réglementation chinoise relative aux produits laitiers d'importation entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014. À compter de cette date, seuls les produits laitiers fabriqués dans des établissements français agréés par les autorités chinoises pourront être exportés en République Populaire de Chine. Une liste des établissements candidats sera établie par FranceAgriMer avant la fin de l'année. Les entreprises intéressées par ce marché doivent se rapprocher des services vétérinaires de leur département qui procéderont à leur enregistrement.

Les exportateurs doivent également s'enregistrer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur le site internet de la Saudi Food & Drug Authority, pour continuer à exporter sans encombre après cette date vers l'Arabie saoudite. Cet enregistrement en ligne est gratuit.

### Stratégie de promotion des filières laitières pour 2014

Pour la filière lait de vache, le CNIEL (Centre national interprofessionnel de l'économie laitière) entend focaliser sa campagne de promotion sur les fromages, en ciblant en priorité les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud, puis la Chine, la Russie et le Brésil.

L'interprofession du lait de chèvre, propose, quant à elle, de poursuivre ses campagnes de promotion pour le fromage de chèvre en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux USA.

Les demandes d'aide s'élèvent à 2,4 M€. FranceAgriMer participera au financement de ces campagnes en fonction de ses capacités budgétaires 2014.

Pour plus d'informations, les documents diffusés au Conseil spécialisé pour la filière laitière peuvent être consultés sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant :

[http://www.franceagrimer.fr/Actualites/node\\_11481/node\\_11674/node\\_20733/Conseil-specialise-filieres-laitieres-du-8-octobre-2013/\(filiere\)/539](http://www.franceagrimer.fr/Actualites/node_11481/node_11674/node_20733/Conseil-specialise-filieres-laitieres-du-8-octobre-2013/(filiere)/539)

---

**Contacts presse :** [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)

---